

TROPHEE NATIONAL 2014 EN SIMPLE

ORGANISE PAR LA LIGUE DE BRETAGNE ET DES PAYS DE LA LOIRE

Vendredi 05 et samedi 06 SEPTEMBRE 2014



Le Croisic



Mot du Président de la FNPSA

Le Croisic, cette superbe ville de Loire Atlantique, à la porte de la Bretagne nous accueille pour ce 9ème Championnat de France Individuel FNPSA, on ne pouvait imaginer mieux.

La porte, nous allons enfin la franchir. Cette compétition est la première qui qualifiera les meilleurs d'entre vous à participer au prochain championnat d'Europe en 2015.

L'importance de cette manifestation, ne doit pas vous faire oublier qu'il est primordial de respecter les règles du jeu et les vertus fondamentales du sport.

Cette fête sera une réussite grâce à tous les organisateurs bénévoles qui œuvrent depuis des mois aux côtés de Fabrice VALLEE. Je tiens à remercier les commissaires et les pilotes qui vont assurer le bon déroulement des épreuves.

Un grand merci également à Madame La Maire Michèle QUELLARD, à son adjoint Mr LE CAM et son conseil municipal pour son soutien et son dévouement.

Vive la pêche sous-marine, vive la FNPSA

Amitiés, **Jean Marc CASTEIGT**



Mot de la ligue Bretagne Pays de Loire

Amis chasseuses et chasseurs,

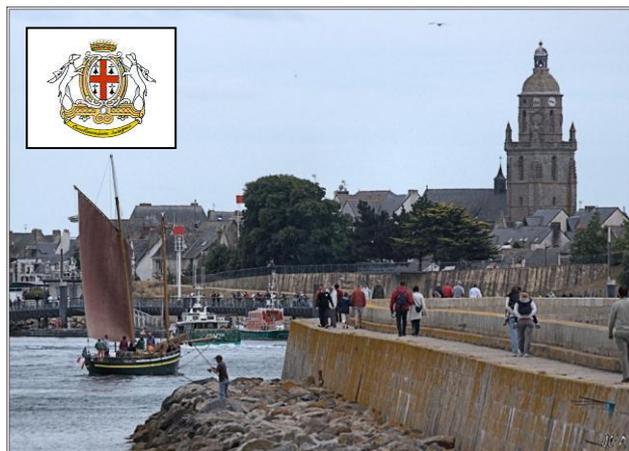
La Ligue de Bretagne et des Pays de la Loire est heureuse de vous recevoir cette année dans le département de la Loire Atlantique, plus précisément dans les eaux du Pays Blanc, sur 2 zones au large de la commune du Croisic pour ce 9^e Trophée National en Simple. Située au bout d'une presqu'île, Le Croisic est une ville magnifique au passé maritime important.

Inscrivez-vous dès maintenant auprès de vos présidents de Ligue et venez-vous immerger pour découvrir toute la richesse des fonds sous-marins de la Bretagne Sud.

Je tiens à remercier tout particulièrement Mr Christophe Leclerc, François Bernier, Patrick Brame, Ange Le Gallic, Yolande Huchet, ainsi que tous les bénévoles sans lesquels rien n'aurait été possible.

Et que le meilleur gagne !

Fabrice Vallée, Président de la Ligue Bretagne et Pays de La Loire.



PROGRAMME

Jeudi 04 septembre :

16h00 à 18h00 : Accueil des Compétiteurs, pilotes et commissaires à la brasserie « Le SKIPER » sur le port du Croisic pour valider les inscriptions :

- Remise des fanions, des plaquettes numérotées, des tickets repas, et du programme.
- Inscription au repas de clôture (pour le compétiteur et le commissaire) compris dans les droits d'inscription. Cette participation au repas sera à confirmer. Le pilote peut aussi s'inscrire au repas de clôture, mais il doit le préciser lors de la remise du dossier d'inscription et doit s'acquitter de la somme de 20€.

18h00 à 19h30 : Briefing de cadrage sur le règlement et la sécurité, et attribution des commissaires, auquel doivent assister au minimum: tous les commissaires, toutes les personnes embarquées sur les bateaux de sécurité, et tous les capitaines (ou président de ligue). Tous les pilotes et compétiteurs y sont également chaleureusement invités

Vendredi 05 septembre 2014 (zone 1 : Plateau du Four) :

08H30 : Pointage au Quai et Briefing du directeur de compétition: RDV au Quai près de la cale (parking du 8 Mai) du Croisic pour vérifier la présence de chacun (compétiteur, commissaire...)

09H20 : Essai des VHF

09H30 : Rassemblement des bateaux et **Sortie du port** ensemble pour se déplacer jusqu'au point de départ.

09H50 : **Rassemblement** au point de départ (balise de la jeté du Tréhic).

10H00 : **Début** de la compétition

Pendant la compétition Le compétiteur dispose de 5H30 de compétition. Au bout des 5H30 au plus tard, il doit s'être présenté au lieu de pointage.

15H30 : **Fin** de la première journée de compétition. Le bateau doit être au **Pointage** de la balise de la Jeté du **Tréhic**.

15H30-16H30 : **Récupération des pêches** au niveau du quai du Croisic proche de la salle de pesée

17H00-18H15 : **Pesée** à la salle du « comité local des pêches »

18H15 : **Briefing de sécurité** et attribution des commissaires, auquel doivent assister au minimum tous les commissaires et capitaines. Tous les pilotes et compétiteurs peuvent y assister.

Samedi 06 septembre 2014 : (Zone 2 : Ile Dumet)

08H45: Pointage au Quai et Briefing du directeur de compétition : RDV au Quai près de la cale (parking du 8 Mai) du Croisic. Faites attention à la hauteur d'eau sur la cale du Croisic.

09H30 : Essai des VHF

09H50 : Rassemblement des bateaux et **Sortie du port** ensemble pour se déplacer jusqu'au point de départ.

10H30 : **Rassemblement** au point de départ (point GPS) proche de l'île Dumet.

10H45 : **Début** de la compétition

16H15 : **Fin** de la Deuxième journée de compétition. Le bateau doit être au **Pointage** de la balise de la Rothrès.

16H15 à 17H00 Récupération des pêches au niveau du quai du Croisic proche de la salle de pesée.

17H45-19H15 : **Pesée** à la salle du « comité local des pêches ». Proclamation des résultats et Remise de la coupe par Mme la Maire Michèle QUELLARD.

20H00 : **Apéritif et repas** de clôture au Restaurant « La Salicorne ». Adresse : Le Croisic, 12 rue de la Marine 44490.



Les Prises

La prise d'espèces interdites par la législation est sanctionnée par une disqualification. Il ne doit pas être pêché d'autres espèces marines que celles mentionnées dans l'article 9. Seule la possession d'un poisson en prouve la propriété. Les échanges de prises sont interdits entre compétiteurs et entraînent leur disqualification. Les poissons sont déposés au fur et à mesure sur le bateau. Ils peuvent être déposés dans une glacière.

Le rejet d'un poisson en mer est disqualifiant. Une exception à cette règle : prise involontaire (par exemple lors d'un doublé) d'un poisson de taille inférieure à la taille légale ou disqualificative. Dans ce cas, le commissaire mesure le poisson, et n'autorise le rejet en mer que si le poisson est de taille inférieure à la taille légale ou disqualificative. Si ce n'est pas le cas, le poisson doit être gardé.

Le commissaire fait au fur et à mesure la comptabilité des prises faites par le compétiteur.

Avant d'arriver au ponton de remise des pêches, le compétiteur fait le tri de ses poissons, et les répartit dans ses 2 filets (fournis par l'organisation à l'inscription) :

Dans le premier filet, le compétiteur met les poissons qu'il présente à la pesée pour son classement. Ce filet prend alors le nom de filet de pesée.

Dans le second filet, le compétiteur met tous les autres poissons pêchés. Ce filet prend le nom de filet de rejet.

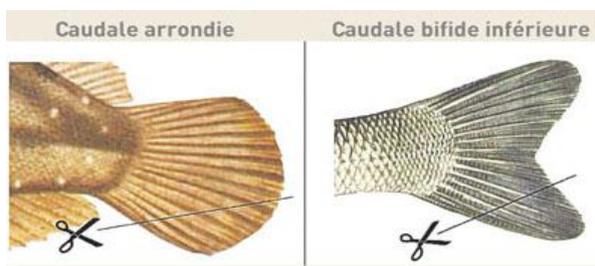
Les deux filets sont reliés l'un à l'autre et identifiés par le médaillon comportant le numéro de dossard du compétiteur.

A la pesée, tous les poissons sont mesurés et pesés, de façon à comptabiliser les points et constater les éventuels dépassements de quota.

Tout le produit de la pêche reste acquis au Comité d'organisation qui en dispose librement.

Les poissons concernés par l'arrêté du 17 mai 2011 doivent avoir leur demi caudale inférieure coupée au plus tard dès la montée à bord du bateau, conformément à la législation.

Tout manquement à cette règle entraîne la disqualification.



Mailles & Quotas

Catégories	Quotas			Espèces	Maille De Pesée (gr) Poisson valable	Taille disqualificative (cm)	Points		Pénalité par poisson dépassant le quota		
	catégorie (poissons) 2 filets		Nb de poissons par espèce pour le filet pesé				Par prise	Ouverture De la catégorie			
	Filet Pesé	Filet rejet									
N°1 <u>Poissons blancs</u>	8		7	Lieu jaune ✂	800	30	1500	1000	-1000		
			7	Bar ✂	1400	42					
			4	Morue ✂	1200	30					
			4	Mulet		45					
			4	Maigre ✂	3000	25					
N°2 <u>Sparidés</u>	4	8	4	Sar, Sar tambour ✂	800	23	1000			1000	-1000
			4	Saupe ; Bogue							
			4	Dorade grise, rose ✂							
			4	Daurade royale ✂							
			4	Pagre ; Pageot ✂							
N°3 <u>Labridés</u>	3		3	Vieille	1500	20	1500	1000	-1000		
N°4 <u>Poissons de roches</u>	3		3	Tacaud	350	25					
			3	Rouget Barbet Rouget Grondin		15					
			3	Maquereau ✂		20					
N°5 <u>Bonus Divers Pélagiques</u> <u>Poissons Plats</u> <u>Poissons autres</u>	2	TOTAL	2	Bonite ✂	600	20	1000				
			2	Orphie, Mostelle		30					
			2	Saint Pierre		25					
			2	Sole ; ✂		24					
			2	Plie		27					
			1	Flet ; limande, baliste		20					
			2	Turbot ; barbue ✂		30					
			2	Truite de Mer		35					
			2	Baudroie		2000	50				

La prise d'espèces non listées dans le tableau est interdite

Dans le filet de pesée, il est possible de présenter :

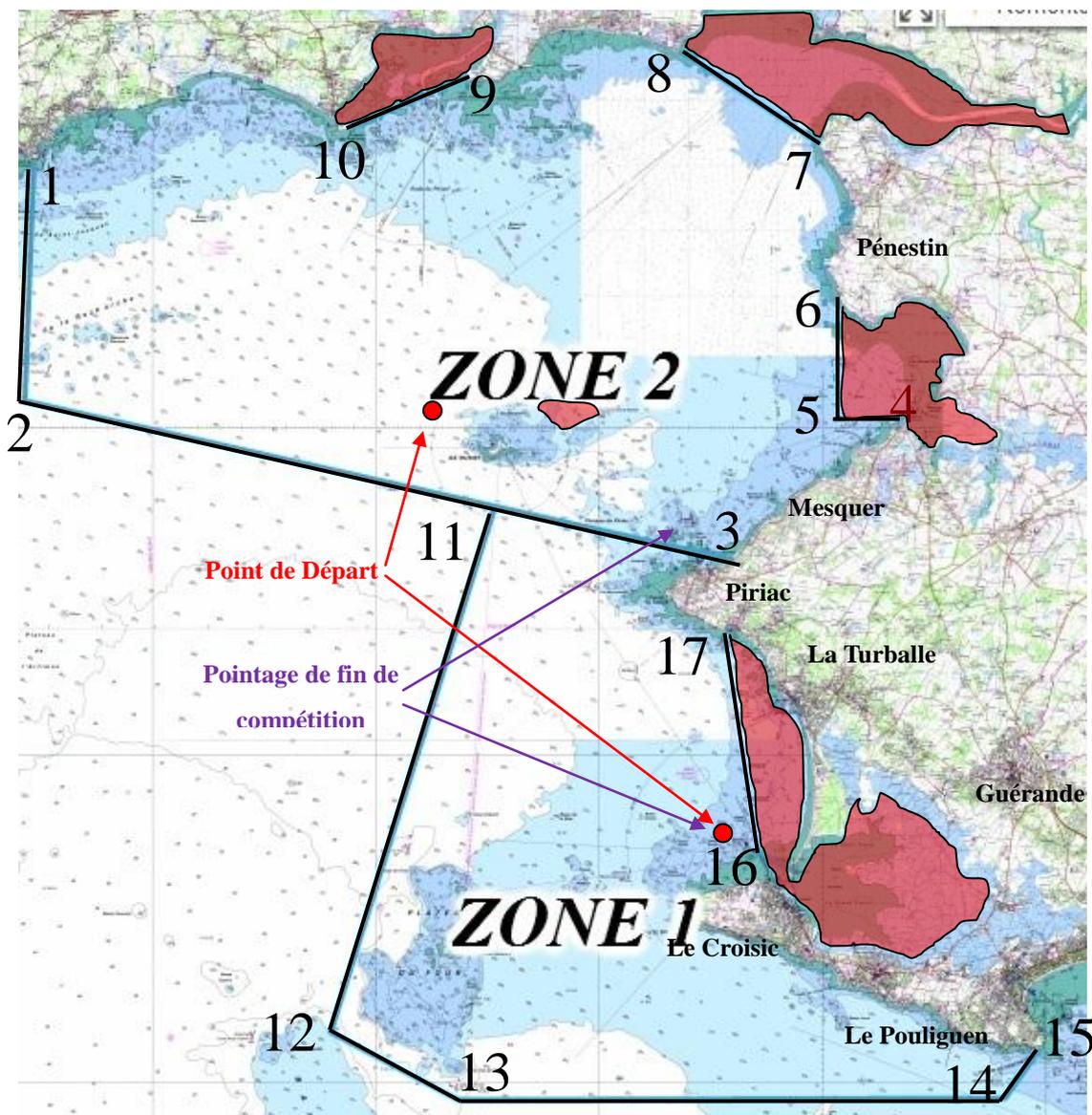
- Catégorie 1 : 8 poissons.
- Catégorie 2 : 4 poissons.
- Catégorie 3 : 3 poissons.
- Catégorie 4 : 3 poissons.
- Catégorie 5 : 2 poissons.

Dans chaque catégorie, le nombre de poissons présentés dans le filet de pesée ne doit toutefois pas dépasser le quota espèce (7 bars ou lieus, 4 morues, mullets ou maigres, 1 flet, limande ou baliste)

A la pesée, toute prise présentée de taille inférieure à la taille disqualificative entraîne la disqualification du compétiteur ; Le filet de rejet ne doit pas compter plus de 8 poissons, toutes espèces confondues.



Zones



Jour 1 : Zone 1

Point de départ : 47 18 800 N 002 31 700 W

Limites de la zone :

Point 11: 47 23 900 N 002 37 330 W

Point 13: 47 14 800 N 002 38 200 W

Point 15: 47 15 490 N 002 25 155 W

Point 17: 47 21 930 N 002 32 309 W

Basse mer : Coefficient 49, 7H44

Point 12: 47 15 840 N 002 40 950 W

Point 14: 47 14 850 N 002 25 573 W

Point 16: 47 18 490 N 002 31 419 W

Pleine Mer : Coefficient 56, 14H40

Jour 2 : Zone 2

Point de départ : 47 24 812 N 002 36 963 W

Limites de la zone :

Point 1: 47 29 040 N 002 47 624 W

Point 3: 47 23 045 N 002 32 057 W

Point 5: 47 25 325 N 002 29 613 W

Point 7: 47 29 505 N 002 30 316 W

Basse mer : Coefficient 63, 8H58

Point 2: 47 25 600 N 002 47 860 W

Point 4: 47 25 315 N 002 28 042 W

Point 6: 47 27 000 N 002 29 671 W

Point 8: 47 30 650 N 002 32 975 W

Pleine Mer : Coefficient 72, 15H36



Zones de Repli



Point A : 47 16 677 N 002 40 681 W

Point B : 47 17 600 N 002 32 800 W

Rappel :

Toute Pêche dans les parcs est interdite (parcs de l'île Dumet ; Pénestin, Damgan,...)



Points importants : Bateau/Pilote/Sécurité

1 : bateau et compétiteur

Communication :

Le bateau utilisé par le compétiteur doit être équipé de l'armement de sécurité réglementaire pour une navigation à moins de 6 Nm d'un abri, d'une VHF étanche (25 W fortement recommandée) et d'un téléphone portable chargé. Concernant le déroulement de la compétition et les points de sécurité, une réunion sera faite le jeudi de 18H à 19H30, en rappelant le rôle de chacun, le plan d'action et la fiche des commissaires.

Coordonnées téléphoniques du directeur de compétition : **06 58 34 63 22**

En cas d'accident l'organisateur alerte sans délai le CROSS.ETEL

(Téléphone **02.97.55.35.35** ou VHF **16**)

Signalisation :

Dès que le compétiteur est à l'eau, un pavillon « Alpha » de guindant égal ou supérieur à 50 cm doit être visible. Dès que le compétiteur n'est plus à l'eau, ce pavillon ne doit plus être visible. En cas de perte ou de détérioration du pavillon alpha, le pilote est tenu d'en avertir l'organisation, et le compétiteur est tenu d'arrêter de pêcher tant que sa remise en état ou son remplacement n'a pas été effectué. Un pavillon alpha de rechange est donc vivement recommandé. **Une fois à l'eau chaque compétiteur** sera muni d'une bouée de signalisation avec un pavillon réglementaire pour signaler sa présence (Croix de Saint André Blanche+ Pavillon Rouge Diagonale Blanche).

Le N° de dossard du compétiteur, inscrit sur une affiche plastifiée format A4 fournie par l'organisation doit être visible en permanence sur le bateau. Tout défaut dans ces équipements entraîne la disqualification du compétiteur.

Documents :

Les permis de navigation du pilote, la carte de circulation du bateau et son attestation d'assurance doivent se trouver à bord du bateau. Le compétiteur est passible d'une disqualification, s'il est constaté pendant la compétition que ces pièces ne sont pas sur son bateau.

Les compétiteurs peuvent emporter sur leur bateau tout matériel de rechange (combinaisons, palmes, masques, arbalètes, bouée, ralingue, pavillon alpha, VHF...). L'utilisation d'un sondeur et d'un GPS est autorisée.

Le remplacement d'un bateau et/ou d'un pilote (panne, PB médical) en cours de compétition est possible après le feu vert du directeur de compétition, et seulement si la ligue du compétiteur a prévu ce moyen.

Les bateaux constituant la flotte de navires seront constitués de semi-rigide et coque dure faisant au minimum partie de Catégorie de conception C (avec une taille minimale de **4m20** pour 40 CV). La manifestation se passe sur 2 jours. Une zone est bien définie pour chaque jour.

2 : pilotes

Les pilotes sont des bénévoles. En tant que tels ils sont couverts en responsabilité civile par l'assurance MMA de la fédération. Ils n'ont donc pas obligation d'être licenciés à la F.N.P.S.A. Ils sont fournis par les compétiteurs avec l'aide de leur ligue. Ils doivent être titulaires du permis mer.

Ils sont chargés de la conduite du bateau, de la surveillance sécuritaire du compétiteur. Ils doivent maintenir le bateau à proximité du compétiteur de façon à pouvoir surveiller efficacement son évolution dans l'eau et lui porter assistance en cas de besoin.

Si pour effectuer cette surveillance, ils sont amenés à s'approcher à moins de 100 m de la bouée d'un autre compétiteur (ou du pavillon alpha de son bateau), le moteur doit être au point mort tant qu'il n'y a pas de visuel sur le dit compétiteur.

Le pilote du bateau est tenu de donner sa position au directeur de compétition par VHF (téléphone si pas de contact) à chaque changement de secteur, et au minimum toutes les heures. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de ces deux moyens de communication.



3 : déplacements

Les déplacements des compétiteurs pendant la compétition se font à la palme et en bateau. Il n'y a pas de limite au nombre de déplacements effectués. La vitesse de navigation est adaptée à la proximité de la cote ou la présence d'autres compétiteurs, et ne doit jamais dépasser 20 kt.

Pour des raisons environnementales, et sauf cas force majeure, il est interdit d'ancrer le bateau. Tout manquement à cette règle est disqualifiant

Consignes environnementales

- Ne rien rejeter en mer,
- Ne pas arracher les algues
- Ne pas ancrer
- Approcher avec précaution des zones terrestres à allure réduite et déranger le moins possible la faune locale.
- Respecter les mailles et quotas (comme indiqué ci-dessous) pour ne prendre que de gros poissons et cela en petit nombre

LES INSCRIPTIONS SE FONT AUPRES DE VOS PRESIDENTS DE LIGUES RESPECTIFS

Afin que l'organisation se passe dans les meilleures conditions, nous vous demandons de remettre votre dossier d'inscription au président de votre LIGUE. C'est donc lui qui sera chargé de nous faire parvenir le document Excel ci-joint rempli de l'ensemble des compétiteurs sélectionnés.

Les informations minimales à fournir avant la date limite du **20/08/2014** sont les suivantes :

- Les droits d'inscriptions (chèque **120€ par compétiteur**). A envoyer à l'adresse suivante *Ghislain Guillou, 13 rue Saint PIRIC ; 29830 Plouguin*
- **Le document Excel** rempli avec au minimum les informations suivantes
 - Le Nom et Prénom de Compétiteur
 - Son N° de Licence FNPSA pour la saison 2013/2014
 - Nombre de personnes par compétiteur participant au repas du samedi. (le compétiteur, le commissaire, le pilote, ou autre...). Rappel, pour le compétiteur et le commissaire, le repas de clôture samedi soir est compris dans les droits d'inscription. Cette participation au repas est à confirmer dans le tableau ci-dessus. Le pilote peut aussi s'inscrire au repas de clôture, mais il doit le préciser lors de la remise du dossier d'inscription et doit s'acquitter de la somme de 20€. Donc faire un chèque de 140 € si le pilote souhaite participer au repas.

Le document Excel est à envoyer par mail aux adresses suivantes :

1. guillou.ghislain@gmail.com
2. fabr1703@msn.com,
3. patrick.brame33@gmail.com.

La validité des informations données sera vérifiée. Tous les autres documents demandés dans le règlement seront vérifiés le Jeudi 04 septembre.

Rappel : permis mer obligatoire pour le Pilote





HEBERGEMENT

Les campings les plus proches sont les suivants :

La Pierre Longue ***

44490 Le Croisic, Rue Henri Dunant

Tel : 02.40.23.13.44

	30 Aout – 5septembre		6 au 19 septembre	
	7 jours	La nuit	7 jours	La nuit
Mobilhome 2 Pers	317	65	294	61
Mobilhome 3/4 Pers	397	86	369	81
Mobilhome 5/6 Pers	478	105	443	98
Mobilhome 3/4 Pers sans sanitaire	265	58	245	54

Camping Les Paludiers***

Pour 5 personnes : 448€ pour une semaine

Adresse : Rue Appert ; 44740 Batz-sur-Mer

Tel : 02 40 60 17 28

Residence Saint Goustan***

Studio pour 4 personnes entre 320 et 360 € la semaine.

http://www.locatour.com/produit.aspx?xtatc=INT-782&prest_id=11385&prest_code=HS&Begindate=01/09/2014&EndDate=08/09/2014

Domaine de Port Au Rocs

C'est un village vacances club

44 avenue Port Val - BP 96

44490 Le Croisic - France

Tel.: +33 (0)2 40 11 44 44

Site internet : <http://www.portauxrocs.com/>

Camping : Au Soir d'été***

Prix très raisonnables en hors saison mais à Mesquer (un peu plus loin du Croisic)

Tel : 02 40 42 57 26

